



Porter plainte contre quelqu'un qui a voulu porter plainte contre moi

Par leodusud

bonjours,

alors je vais vous expliquer rapidement ma situation. je m'appelle Leo et j'ai 32 ans

Il y a un an j'ai eu un souci avec une jeune femme que je suivais sur les réseaux sociaux. nous discutions très souvent et tout ce très bien. je la considérais comme une amie. Mais un jour elle coupe les ponts avec moi sans me donner de raison.

ne sachant pas pourquoi elle fait ça je contacte un ami que nous avons en commun qui m'annonce qu'elle a en train de porter plainte contre moi!

ne sachant toujours pas pourquoi elle fait ça j'insiste auprès de notre ami et il finit par me dire qu'elle a reçu un mail à caractère sexuel (je n'en sais pas plus) et qu'elle a persuadé que ça venait de moi... je suis tombé de haut sur ce coup là.

ce même ami m'a dit que la plainte n'avait pas été enregistrée faute de preuves et qu'il y avait juste une main courante.

ça a été très dur d'encaisser ça pour moi car je la considérais vraiment comme une amie proche. j'étais déjà fragile avec mon boulot et ma vie personnelle compliquée depuis quelques temps et cela m'a fait tomber dans une dépression que l'on appelle la dépression mélancolique. j'ai été en centre de soin pour ça et en suis sorti il y a peu.

j'ai perdu mon boulot à cause de cette histoire ...

et beaucoup de confiance en moi car on ne se remet pas vraiment de cette dépression aussi facilement.

aujourd'hui je voudrais juste faire savoir à cette personne que j'ai beaucoup souffert de cette accusation sans preuves de sa part. et que si je le voulez vous pourrez moi aussi porter plainte contre elle (ce que je ne ferai jamais !) mais la question est il y a-t-il matière à porter plainte pour un cas comme celui là ?

je vous remercie d'avance

léo

Par ESP

Bonjour

Il n'y a pas de réponse juridique à votre exposé.

C'est une affaire sentimentale.

À la limite si vous étiez effectivement poursuivi à tort, vous pourriez vous retourner contre cette personne..

Selon l'article 226-10 du Code pénal, la dénonciation calomnieuse est la dénonciation d'un fait fondé sur un mensonge à une personne ayant le pouvoir d'y donner suite ou à celle qui peut la saisir. Le fait dénoncé doit être de nature à entraîner une sanction judiciaire, disciplinaire ou administrative.

Par leodusud

merci beaucoup pour votre réponse

Par TUT03

Surtout que vous n'avez pas de réelles informations mais juste des propos rapportés par l'ami de cette amie donc autant dire rien de vérifiable

je vous recommande de passer à autre chose